



La Vente en état futur d'achèvement (VEFA)

En 5 étapes

Le choix de mon logement est défini, que se passe t-il ?

1

LE CONTRAT DE RESERVATION



Je signe mon contrat lors d'un rdv ou à distance



Je verse mon dépôt de garantie de 1000 € (compte séquestre notaire)



Je suis notifié par recommandé électronique sécurisé AR24



10j

Je dispose du délai légal de rétractation de 10 jours

Mon contrat de réservation comporte : la description du logement réservé, une notice technique sommaire, le semestre ou trimestre de la livraison, les plans du logement réservé et de ses annexes (terrains, niveaux, façades etc...)

2

VOTRE FINANCEMENT

Je réalise mes démarches financières (banque et/ou courtier) afin de respecter le délai prévu au contrat pour la réalisation de l'acte authentique



Dès l'acceptation de mon offre de prêt, j'en informe Guimont Promotion Immo ainsi que le notaire



Afin de pouvoir signer mon acte authentique chez le notaire, mon financement doit être obtenu (offre de prêt signée et délai de rétractation purgé)



La Vente en état futur d'achèvement (VEFA)

En 5 étapes

3

L'ACTE AUTHENTIQUE NOTARIÉ



Le notaire me propose un rendez-vous de signature



Je verse l'appel de fond lié à l'avancement de travaux et correspondant au minimum à 10 %



Les frais de notaire réduits (- de 3 %) sont à régler à ce moment là

Mon acte notarié comporte la description précise du logement vendu, une notice 68, le trimestre de livraison, les garanties et assurances obligatoires les plans du logement réservé.

4

MON LOGEMENT SE CONSTRUIT



Je personnalise mon logement (carrelage, faïence, électricité, plomberie, options supplémentaires)



Je règle les appels de fonds suivant l'avancement des travaux et l'échéancier prévu à l'acte authentique notarié

Les appels de fonds sont les suivants :

- 10 % du prix à l'acte authentique notarié
- 35 % du prix au fondations achevées
- 45 % du prix à la dalle basse rdc réalisée
- 70 % du prix à la mise Hors d'eau
- 85 % du prix au cloisonnement intérieur achevée
- 95 % du prix à l'achèvement
- 100 % du prix à la livraison



La Vente en état futur d'achèvement (VEFA)

En 5 étapes

5

LA REMISE DES CLÉS



J'effectue mes démarches administratives pour mon emménagement (eau, électricité, téléphone, internet etc...)



J'assure mon logement pour le jour de la remise des clés (livraison)



Je règle les 5 % du solde du prix de vente au plus tard 48h avant le jour de la remise des clés



Mes clés me sont remises après avoir réalisé l'état des lieux et le procès verbal de livraison (avec sous sans réserves)

Je suis sécurisé de tous dommages éventuels futurs grâce aux différentes garanties (parfait achèvement, biennale, dommages-ouvrages)

SATISFAIT DE VOTRE
EXPÉRIENCE AVEC GUIMONT
PROMOTION IMMO ?

RECOMMANDÉZ-NOUS
ET GAGNEZ DES BONS
D'ACHAT DANS L'ENSEIGNE
DE VOTRE CHOIX



GUIMONT PROMOTION IMMO